



VŒUX D'ARTISTES
ASSOCIATION LOI 1901

Exposition VDA Marseille 2017 Des couleurs contre la douleur

APPEL À CANDIDATURE

Chers Amis Artistes,

Le rendez-vous annuel de VŒUX D'ARTISTES aura lieu au mois de Novembre 2017, nous vous communiquerons les dates et le lieu ultérieurement.

VŒUX D'ARTISTES réunit chaque année des œuvres d'artistes contemporains de toutes générations, notoriétés, tendances, techniques, supports... avec un double objectif :

- Améliorer le quotidien des enfants hospitalisés en cancérologie. Plus de 40 000 euros de dons sont ainsi distribués chaque année.
- Permettre à un large public d'acquérir une œuvre originale, faciliter les rencontres entre artistes et amateurs d'art

Vous trouverez ci-joint le dossier de candidature ainsi que les règles de participation. Vous pouvez également le télécharger sur notre site www.vœuxdartistes.org

Nous serions heureux de pouvoir vous compter parmi ces artistes en 2017 pour cette prochaine exposition et vente d'œuvres au profit de l'Association VŒUX D'ARTISTES.

Cordialement,

L'équipe VŒUX D'ARTISTES

Vos dossiers devront nous parvenir impérativement **avant le 28 Avril 2017**

- Soit en les expédiant à l'adresse suivante:
VŒUX D'ARTISTES - B.P. 10117 - 13267 MARSEILLE Cedex 08
- Soit en les déposant les mardis de 14h à 17h au bureau :
Business Lounge - 395 rue Paradis - 13008 MARSEILLE
e-mail : vda@vdart.fr

Pour plus d'informations n'hésitez pas à nous contacter :

Mayssoune HACHEM-LÉVY : 06 10 95 16 21 - Carole ARNAUD : 06 14 11 96 63

Sylvie BARTOLI : 06 86 54 56 61 - Annie LOVIGHI : 06 13 24 56 06

Pierrette WURBEL : 06 77 03 38 11 – Cécile SIFFREIN-BLANC : 06 18 53 87 52

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les artistes sélectionnés par un jury sont tous contraints au même format 20/20, au même nombre de pièces uniques exposées et au même prix. Les artistes sont présentés par ordre alphabétique lors de l'exposition.

Le jury, différent chaque année, composé de professionnels de l'art (artistes peintres et photographes, galeristes, enseignants d'Universités d'Art, commissaires-priseurs, collectionneurs, journalistes d'art ...) se réunira mi-mai 2017. Les artistes retenus pour l'exposition seront avertis début juin.

Pour vous inscrire et faire partie des artistes sélectionnés par le jury, nous vous demandons d'envoyer **2 œuvres originales 20 cm x 20 cm sans marge (sauf pour les photographes cf. plus loin)**. Pour les artistes qui seront sélectionnés, les œuvres proposées pour l'exposition devront **obligatoirement être dans la même veine que celles présentées lors de la sélection**.

Règlement général 2017

- Nombre de participants : Plus de 100 artistes seront sélectionnés, artistes de la région, de France ou de l'étranger.
- La sélection des artistes est faite par un jury (dont la composition est différente chaque année):

NB : Les artistes qui ont eu la chance de vendre de nombreuses œuvres lors de l'exposition 2016 et qui font partie des 10 premiers, sont invités à participer l'année suivante sans avoir besoin de passer par le Jury.

- Prix de chaque œuvre encadrée :

115 euros, dont 50 euros sont reversés à l'artiste.

Les bénéfices de l'exposition 2016 seront annoncés à l'exposition 2017 et seront distribués, comme chaque année, aux divers services de cancérologie pédiatrique de l'hôpital de la Timone à MARSEILLE

- Nombre d'œuvres pour chaque artiste sélectionné :

Chaque artiste s'engage à remettre avant une date limite indiquée ultérieurement au moins 9 pièces (11 au total)

Concernant les photographes, seuls seront retenus les tirages sur papier argentique ou à jet d'encre pigmentaire tirés dans un laboratoire professionnel. Le support doit être léger et ne pas excéder 2 mm d'épaisseur.

Afin de protéger au mieux les photos lors des manipulations elles seront insérées dans des pochettes plastiques. Pour la vente, chaque cliché pourra être tiré **jusqu'à 5 exemplaires** et éventuellement un 6^{ème} exemplaire si la demande le justifie et sur autorisation de l'artiste photographe (épreuve d'artiste).

- Règlement des ventes et liste des acquéreurs :

Après l'enregistrement des factures de ventes en comptabilité, chaque artiste recevra un chèque correspondant à la vente effective de ses œuvres à la fin du mois suivant la clôture de l'exposition. La liste des acquéreurs sera remise à chaque artiste lui permettant ainsi de contacter ses nouveaux collectionneurs.



VŒUX D'ARTISTES
ASSOCIATION LOI 1901

Exposition VDA Marseille 2017 Des couleurs contre la douleur

DOSSIER DE CANDIDATURE

CHAQUE DOSSIER comprend :

1. La fiche de candidature - ci-jointe en page 4 - dûment remplie en lettres capitales ou directement remplie sur ordinateur - **à coller** sur votre dossier.
2. **2 œuvres originales** format 20 cm x 20 cm sans marge (**excepté pour les photos qui nécessitent une marge d'environ 0.5 cm à 1 cm au-delà des 20 cm, qui sera nécessaire pour l'accrochage à l'exposition**). Pour les artistes qui travaillent sur un support lourd, prévoir une accroche adaptée au poids.
3. Ces œuvres **doivent être représentatives de l'ensemble** de celles que vous présenterez lors de l'exposition si vous êtes sélectionné(e).
Les œuvres des artistes sélectionnés seront conservées jusqu'à la fin de l'exposition. Pour les artistes qui ne seraient pas retenus, les œuvres seront renvoyées après le passage devant le jury et ce dans les meilleurs délais (voir consignes d'expédition)
4. Quelques photos de vos travaux récents seraient les bienvenues mais pas de book.
5. Votre CV actualisé.
6. **Un chèque de 15 euros** libellé à VŒUX D'ARTISTES pour couvrir les frais de dossier. Si vous êtes sélectionné(e) par le jury, un supplément de 10 € vous sera demandé pour participer à l'exposition-vente de novembre.
7. En cas de non sélection, prévoir, pour le retour de votre dossier d'inscription une enveloppe bulle ou colis prenant en compte le volume et la fragilité des œuvres et suffisamment affranchie à votre adresse.
Important :
Nous vous recommandons de prévoir un retour en colis suivi. La responsabilité de l'Association VŒUX D'ARTISTES ne pourra pas être mise en cause pour les erreurs d'acheminement des dossiers non affranchis en colis suivi.
8. Disposez le tout dans une CHEMISE CARTONNÉE 21 x 29.7 avec élastiques aux angles.

Vos dossiers devront nous parvenir impérativement **avant le 28 Avril 2017**

- Soit en les expédiant à l'adresse suivante:
VŒUX D'ARTISTES - B.P. 10117 - 13267 MARSEILLE Cedex 08
- Soit en les déposant les mardis de 14h à 17h au bureau :
Business Lounge - 395 rue Paradis - 13008 MARSEILLE
e-mail : vda@vdart.fr

Respectez impérativement la date limite de réception des dossiers : 28 Avril 2017



VŒUX D'ARTISTES
ASSOCIATION LOI 1901

SIRET : 450.140.405.00017
VDA- BP 10117
13267 MARSEILLE
Cedex 08
vda@vdart.fr

FICHE DE CANDIDATURE



VŒUX D'ARTISTES
ASSOCIATION LOI 1901

Le 2017 à

Nom d'Artiste (*s'il existe, il sera utilisé lors de l'exposition si sélection*)

Nom patronyme :

Tél Fixe :

Prénom :

Tél Portable :

Adresse mail :

Nationalité :

Site Web :

Adresse :

Signature :

A COMPLÉTER lisiblement en lettres capitales ou directement via votre clavier d'ordinateur

À COLLER SUR LE DOSSIER



FICHE D'INFORMATIONS DE L'ARTISTE

Réservée au dossier presse, elle est à insérer dans le dossier de candidature

Merci d'écrire lisiblement en lettres capitales

Nom d'Artiste (*s'il existe*) :

Nom patronyme :

Prénom:

Ville de résidence -ou pays- :

Nombre de participations à VDA :

Discipline présentée :

Technique particulière :

Thème de la production 2017 :

Intention de l'artiste :

Expositions durant 2016 -2017: